

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 01 avril 2005 une notice d'information relative à un programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché des actions de la Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage (SAMIR).

**Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :**

- Nombre maximal d'actions à détenir : 594.983 actions (soit 5% du capital)
- Prix maximum d'achat : 500 DH
- Prix minimum de vente : 300 DH
- Durée de l'autorisation : 18 mois, soit du 25 avril 2005 au 25 octobre 2006.

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 25 avril 2005.

Il est à noter que ce programme de rachat fait suite à un programme de rachat précédant qui a débuté le 13 juin 2003 et a pris fin le 13 décembre 2004.

Un extrait de la notice d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la notice d'information visée par le CDVM est remise ou adressée sans frais à tout actionnaire qui en fait la demande. Elle est, en outre, tenue à la disposition du public au siège de la SAMIR et de la Bourse de Casablanca.

**CONTACT CDVM :**

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/007/2005

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières